

Villaz

& VOUS

MAGAZINE
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

N° 33
JUIN-JUILLET
AOÛT 2021





LE MOT du maire

Chers amis de Villaz,

A l'heure où nous écrivons, nous allons sortir d'une troisième période de confinement qui a imposé, entre autres, la fermeture des écoles et des commerces non essentiels, la limitation des déplacements et pour certains le télétravail. Heureusement, grâce aux efforts de tous et à la vaccination qui s'accélère, l'espoir renaît et nous pouvons maintenant regarder l'avenir avec confiance et optimisme.

Malgré les contraintes pour les échanges et les réunions, les élus assurent avec les agents le fonctionnement de la commune et poursuivent les relations, très souvent en visio-conférence, avec toutes les instances locales, communautaires, départementales et régionales.

Le budget 2021 a ainsi pu être voté le 22 mars dernier, après un long travail depuis janvier. Vous en trouverez les grandes lignes dans ce numéro.

Je souhaite néanmoins vous parler d'un point important, rarement populaire mais indispensable : la hausse de la fiscalité sur le foncier bâti.

Depuis 2009, en effet, celle-ci n'a pas évolué. Depuis 2009, en revanche, beaucoup de choses ont changé, entre autres :

- La transformation de la taxe professionnelle, transférée en 2013 à la Communauté de Communes du Pays de Filière puis au Grand Annecy en 2017, contre compensation mais sans son dynamisme.
- La baisse des dotations de l'Etat et la hausse importante de notre participation au fonctionnement des communes moins favorisées depuis 2014.

- La suppression de la taxe d'habitation, taxe très dynamique à Villaz, remplacée par la part départementale du foncier bâti et un mécanisme d'ajustement pour "caler" la recette sur celle de la taxe d'habitation que nous aurions perçue avec le taux 2017. Un peu technique et compliqué certes, mais surtout pas plus avantageux pour les communes.

Notre population grandit, les coûts des besoins associés aussi. Mais, les recettes, elles, sont devenues moins dynamiques.

La ressource supplémentaire qu'apportera cette hausse de fiscalité sur le foncier bâti, calculée autour de 96 000 €, permettra ainsi de maintenir notre capacité d'investissements au niveau de 2014.

Nous sommes bien sûr conscients que cette décision n'est pas la bienvenue, surtout pour les ménages les moins aisés. Néanmoins, notre taux communal pour le foncier bâti était très nettement au-dessous des moyennes départementales et nationales.

Merci à toutes et tous d'accepter cette décision difficile.

Je terminerai en profitant de cet édit pour, une nouvelle fois, sensibiliser à l'approche de l'été sur les règles du bien vivre ensemble, du respect de nos voisins et concitoyens et de la prudence sur nos routes.

Bel été à toutes et tous.

Votre Maire,
Christian Martinod



Villaz & Vous est dorénavant imprimé sur papier recyclé de fabrication 100% française, pour une communication éco-responsable ! Ce nouveau support, nous l'espérons, vous donnera toujours autant de plaisir à la lecture.

Directeur publication : Christian Martinod – Maire

Comité de rédaction : Sylvain Dunand-Chatellet, adjoint au Maire / Aurélia Gomila, Alicia Dufournet, adjointes au Maire / Pascale Debruères, Sophie Feissel, Céline Grassin, conseillères municipales.

Ont participé à ce numéro : Christian Lépinard, adjoint au Maire / Catherine Daniel, conseillère déléguée / Bernard Clary, Lionel Roques, conseillers délégués.

Crédits photos : Mairie / Les associations / M. et Mme Vagnotti / Couverture : Bertrand Schutz / fotolia.com

Retour en images



Les cérémonies au monument aux morts, à l'occasion de la Journée Nationale du Souvenir des victimes et des héros de la déportation le 25 avril et celle du 8 mai, se sont déroulées pour faire perdurer le devoir de mémoire, tout en respectant les contraintes sanitaires.



Des petits feux ont été allumés certains soirs d'avril pour éviter le gel des pieds de vignes des Girondales.



Test de décollage sur un terrain communal route du Parmelan.

Sauvetage à Villaz... merci Jules !

Le 10 avril dernier, en fin de journée, une randonneuse et son fils de 10 ans, tous les deux en forme, décident de rejoindre le Crêt de Chatillon via le sentier côté ruisseau des Nantisses et s'engagent pour le retour via le sentier côté ruisseau du Dard.

Lors de la descente, une erreur de parcours les conduit sur une longue pente très raide au-dessus d'une falaise. Ils se retrouvent alors bloqués et décident d'appeler les secours avec leur téléphone dont la batterie était déjà faible.

La nuit arrive, l'hélicoptère aussi, mais la recherche est difficile. La maman et son fils décident alors de rebrousser chemin avec beaucoup de peur et de difficultés ; ils gravissent la pente en s'accrochant comme ils peuvent aux racines et aux arbres présents et rejoignent avec courage à nouveau le Crêt de Chatillon.

L'hélicoptère n'a pas encore pu les repérer malgré les gestes d'appel et les cris, le téléphone n'étant plus actif.

Commence alors la redescente côté ruisseau des Nantisses avec quelques blessures après des chutes, et surtout de la fatigue et beaucoup de peur.

Jules, 14 ans, qui habite route des Fontaines, a repéré les mouvements de l'hélicoptère, il prend alors son vélo et rejoint à toute vitesse le chemin du Crêt de Chatillon qu'il connaît bien.

En faisant des appels de la voix auxquels il entend un retour, il arrive à retrouver les deux randonneurs tétanisés et au bout de leurs ressources physiques, alors que la nuit est maintenant arrivée. Il les rassure, la route est encore longue pour descendre... et les emmène chez lui. Jean-Pierre et Virginie, ses parents, les accueillent et les réconfortent tout en rappelant les secours pour signaler leur retour. Finalement tout se termine bien, les randonneurs rentrent à la maison... Merci encore à Jules pour son initiative spontanée, sa connaissance du secteur et son courage.



Le conseil municipal en bref

Séance du 22 mars 2021

- Approbation du compte de gestion établi au titre de l'exercice de 2020.
- Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat de l'exercice 2020. Celui-ci se monte à 2 401 138,96 €, sections investissement et fonctionnement confondus.
- Modification du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle passe de 7,54 à 10 %. La taxe sur le foncier non-bâti reste inchangée (2 voix contre).
- Budget primitif 2021 réparti en Fonctionnement pour 4 787 645,11 € et en Investissement pour 2 916 091,46 € (5 voix contre).
- Attribution des subventions aux associations pour 2021 pour un montant total de 163 309 €. Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation des demandes des associations, malgré les conditions défavorables dues à la Covid.
- Signature d'une convention avec le SYANE, pour l'intervention de son service Conseil énergie. Celui-ci permettra d'élaborer un diagnostic pour la mise en place d'actions tendant, entre autre, à favoriser les économies d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- Demande de participation financière auprès de diverses structures en vue de l'installation de caméras de vidéo-protection sur la commune (6 votes défavorables).
- Mise à jour des tarifs de location des salles municipales.
- Comptes-rendus des décisions prises par le Maire en délégation accordée par le Conseil Municipal :
 - Vente de l'ancien tracteur de la mairie au plus offrant.
 - Renonciation au droit de préemption : Parcelle B1665 et 3015P, chemin du Vieux four ; Parcelles B4119 et 4117, route des Aulnes ; Parcelle B5247, routes des Vignes.
- Mise à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural qui n'est plus affecté à l'usage du public. Ce chemin longe les parcelles B2431, 2433, 2434, 763, 2678, 2430, 2429 et 766 au hameau Chez Gerlier.
- Signature d'une convention d'assistance pour la gestion d'un dossier d'aide au retour à l'emploi dans le cadre d'une demande de rupture conventionnelle.

Séance du 3 mai 2021

- Garanties d'emprunts à hauteur de 50% auprès de La Banque postale et la Banque des territoires pour le financement de logements sociaux dans le cadre des programmes "Inspirations" et "Les jardins de Villaz" menés par HALPADES.
- Attribution d'une subvention de 26 615,30 € à HALPADES, au titre des aides locales en faveur de la construction de logements sociaux. Concerne la construction de dix logements dans le programme immobilier Route des Vignes.
- Avis favorable sur le Projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs à l'échelle du Grand Annecy. Le but de ce plan est de contribuer à fournir une information claire et précise aux demandeurs de logement, dans un souci de transparence et de lisibilité du processus d'attribution des logements sociaux.
- Demande de subvention auprès du Département pour l'installation de nouvelles portes sectionnelles motorisées et répondant aux normes, pour le bâtiment du Centre Technique Municipal.
- Création d'un poste de catégorie C-Filière technique à temps complet, afin de renforcer l'équipe du CTM.
- Comptes-rendus des décisions prises par le Maire en délégation accordée par le Conseil Municipal. Renonciation au droit de préemption sur les parcelles :
 - B 4924 et 4926 sises Les Langins
 - A 2696 et A 2490 (pour 1/4 indivis) 838 route d'Aviernoz
 - B 2223 sise 99 route du Pré Fleury
 - A 2936 et 2937 (moitié indivis) 396 route de Moiron
 - B 2099 et 1705 (250/1000^e) Les Provinces
 - B 1227 et 2952p 109 rue du porche Rond
 - B 4946 La Nouvelle

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le site Internet : www.villaz.fr

Séverine Delétraz-Conte, le monde en couleurs

Issue d'une famille villazoise depuis plusieurs générations, Séverine Delétraz-Conte est peintre et restauratrice d'œuvre d'art. Elle est très attachée à son village, où elle réalise de nombreux projets, mais elle a aussi besoin d'aller prendre l'air et chercher l'inspiration ailleurs. C'est une question d'équilibre.



Après les années lycée à Thônes, un baccalauréat Arts et Littérature en poche, Séverine poursuit ses études à l'Ecole de Condé à Lyon et se spécialise en restauration d'œuvre d'art. Très vite, elle se met à son compte puis s'installe aux Provinces, dans la maison de son grand-père, en tant que restauratrice de tableau, cadre et statue. « J'avais peu d'expérience mais je n'avais pas peur d'y aller ! Même s'il y a eu, et il y a toujours, quelques montées d'adrénaline... En effet, chaque nouveau projet est un nouveau défi. La problématique de chaque tableau, donc la manière de l'aborder, sont différentes. C'est aussi ce qui fait le côté passionnant de ce métier. »

Au début des années 2000, Séverine part en Italie, à l'Université Internationale des Arts de Florence, pour découvrir d'autres façons de travailler, d'autres techniques, dans un pays qui a toujours eu une grande notoriété en matière de restauration, ainsi qu'une déontologie et une vision différente de la France. « J'ai énormément appris sur la manière d'aborder la restauration. De loin, l'œuvre doit retrouver son esthétique, en revanche, de près, on doit voir ce qui est d'origine et ce qui a été restauré. »

A son retour d'Italie, la municipalité lui propose de restaurer le tableau de l'église de Villaz et, plus récemment, les deux reliquaires.



Beau pari car le tableau est une très grande toile avec un cadre doré sculpté, trop abîmé pour être déplacé au départ. « Il y avait des choix à faire et mon expérience italienne m'a bien servi ! » Ce n'est pas tous les ans qu'on restaure un tel tableau dans un village, les classes de l'école sont donc venues à l'église et à l'atelier pour découvrir ce métier méconnu du grand public. « Certains m'en reparlent encore aujourd'hui ! De mon côté, j'ai aimé ce partage, répondre aux questions des enfants, leur expliquer les techniques, se remettre dans le contexte historique... »

En restauration, l'œuvre et l'artiste existent. Moins le restaurateur est visible, mieux c'est. Pendant quelques années, Séverine se consacre exclusivement à ce métier. « Ça me plaisait beaucoup et me suffisait : c'est très technique, très minutieux, je n'avais ni le temps ni l'espace dans ma tête pour réfléchir, créer d'autres choses. »

Néanmoins, quand le FJEP la sollicite pour donner des cours de dessin, elle accepte ce challenge avec plaisir. « Ça me titillait de repeindre mais je ne savais pas par quel bout commencer. Les cours ont été un tremplin pour me confronter à nouveau avec la création. Au départ, l'héritage de la restauration était fort : bien peindre techniquement, faire les mélanges de couleurs comme il faut... Puis je m'en suis détachée petit à petit, j'ai commencé à plus faire confiance à mon instinct. »

Aujourd'hui, Séverine assume ces deux pendants, a besoin de ces deux métiers, l'un nourrissant l'autre. Elle est toujours ouverte aux propositions, pour explorer d'autres possibles, de nouvelles techniques, ne pas s'enfermer dans un style. A l'image de ce projet d'illustration d'un texte pour un kamishibai. « Il est resté dans un coin de ma

tête, j'avais l'impression de ne pas m'en occuper, mais j'y travaillais inconsciemment. Un jour, je suis tombée sur un article sur les cyanotypes et ça m'a paru évident que je devais partir de cette technique pour illustrer le texte ! Mais, je ne me suis pas contentée du bleu et blanc, j'ai amené de la couleur... »

De la couleur, il y en a beaucoup dans la série des portraits issus de photos "volées" dans les cafés, en terrasse... « Tout-à-coup, une posture, une attitude attire mon regard, la façon dont la personne se tient, l'atmosphère, les formes, les lignes de la table, des chaises, les couleurs, les imprimés, la lumière... je trouve ça beau, touchant, harmonieux. Et j'imagine le tableau ! »

On pourrait aussi parler de l'implication de Séverine dans l'organisation de l'Artyshow, de sa participation à la réalisation de la sculpture qui orne le rond-point de la Mairie pour Octobre Rose, de ses illustrations des poèmes de Jacques Ancet, de ses projets d'impression, de risographie... mais, le mieux est sans doute d'aller en discuter avec elle dans la chaleur de son atelier !

“ Je vis la vie comme devant une carte Michelin, avec l'étendue des possibles à voir, à explorer, à découvrir. C'est inépuisable ! ”

Le plan d'adressage est en route !

L'objectif reste toujours le même : **fiabiliser les adresses afin que les services de proximité puissent intervenir dans les meilleures conditions, notamment grâce à l'utilisation des moyens modernes de géolocalisation.**



Comme cela avait été présenté dans le Villaz & Vous n°25 d'avril 2019, la commune de Villaz a décidé de mettre en conformité ses règles d'adressage.

Ce travail, mis en veille avec la crise COVID, est relancé depuis le début de l'année 2021.

Il s'agit en particulier de :

- permettre l'accès aux soins et faciliter l'intervention rapide des secours (pompiers et ambulances) et des services de sécurité,
- assurer la bonne distribution du courrier et la bonne livraison des colis aux particuliers et aux entreprises,
- permettre le développement des services

à la personne (accompagnement des personnes âgées, assistance dans les actes du quotidien, etc.).

Compte-tenu de la croissance de notre commune depuis la dernière révision de l'adressage, la mise en conformité impactera aussi bien des adresses de constructions anciennes que des projets récents, sur tout le territoire communal. Les axes concernés sont principalement des voies en antenne ou en dérivation, qui n'ont pas de dénomination propre actuellement. Ces adresses présentent des risques d'erreur ou provoquent des pertes de temps. Il devient nécessaire de les nommer.

Une base de données claire et anonyme

Le nouvel adressage sera conforme aux préconisations de la Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie (cahier des charges commun à La Poste, à l'IGN, au SDIS et à la DGFIP) et à celles d'Etalab, administration publique française qui vise à améliorer le service public et l'action publique grâce au numérique.

Il est important de souligner que la base de données constituée ne concernera que les noms de voies et numéros de bâtiments, et en aucun cas les noms des propriétaires ou locataires de ces bâtiments.



Une mission a été confiée au cabinet CICL de Villaz. Un groupe a été constitué au sein de la commission mobilité/environnement de la commune afin de coordonner le travail avec CICL.

Les élus sont conscients des difficultés de l'exercice et s'attacheront à assurer :

- une communication ciblée et précise avec les habitants impactés,
- une coordination des actions clé pour le succès de la phase finale (officialisation de la base, information des habitants impactés sur les démarches à mener, panneautage).

Une consultation publique sera organisée avant l'adoption finale du projet.

La commune posera les nouveaux panneaux de rues et fournira les plaques émaillées numérotées aux foyers concernés par la modification, ainsi que des numéros sous forme d'autocollants à placer sur les boîtes aux lettres pour l'ensemble des habitations.

Vos cartons vont faire un carton !

Avec le développement du commerce en ligne les cartons d'emballage ont envahi notre espace.

Rassurons-nous, le carton figure parmi les matériaux les plus facilement recyclables. Mais où les déposer afin qu'ils commencent leur voyage vers une nouvelle vie ?

Le Grand Annecy, responsable de la collecte et de la valorisation des déchets, a mis en place des conteneurs spécifiques pour les cartons (conteneurs aériens marrons). Beaucoup d'entre vous y déposent les gros cartons comme celui ayant emballé le téléviseur grand écran. Mais pensez-vous également à les utiliser pour les cartons de toutes tailles ayant contenu votre dernière commande en ligne, plutôt que le conteneur jaune ?

ÉVITER DE TRIER CE QUI EST DÉJÀ TRIÉ

Les cartons déposés dans les conteneurs marrons sont directement acheminés vers les sociétés de recyclage. En revanche, les conteneurs jaunes accueillent des emballages mélangés qui doivent d'abord passer par un centre de tri. Il est donc inutile de faire trier ce qui est déjà trié ! On a tous à y gagner : l'environnement (moins de CO2 par les transports) mais aussi notre portefeuille. Bien sûr, pour les cartonnettes comme celles ayant contenu nos céréales ou entouré notre lot de pots de yaourts, c'est le conteneur jaune qui s'impose.

À Villaz, on peut trouver les conteneurs à cartons aux emplacements suivants :

- Salle d'animation (terrain stabilisé)
- Rue des écoles
- Ronzier
- Onnex
- Stade du Varday



Du renfort pour les Services Techniques

Laurent REY, âgé de 52 ans et originaire de La Roche sur Foron, vient compléter les services techniques de la commune en tant que Chargé de projets et travaux.



Il prend la suite d'une partie des dossiers précédemment traités par les anciens Directeurs des Services Techniques, messieurs Jean-Luc Grandmottet et Hubert Hinschberger. Diplômé de l'école d'architecture paysagère de Lullier (Genève), il fut le gérant du bureau d'études Atelier Paysager à partir de 1995. Son activité était surtout orientée vers la maîtrise d'œuvre à destination de communes rurales sur des projets d'aménagements urbains et paysagers (conception et suivi de chantier). Après 25 années à la tête de cette structure, il a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle et fait le choix de se tourner vers la fonction publique sur des postes à vocation technique.

Suite à la cession de sa société au 31/08/2020, il a occupé pendant 6 mois (CDD) le poste de directeur adjoint des services techniques à la mairie de SILLINGY.

Le profil et les conditions du poste proposé par la commune de Villaz, associés à des temps de trajets moindres, ont fait qu'il a choisi depuis le 6 avril dernier de rejoindre notre collectivité. Vous serez peut-être amené à le rencontrer prochainement sur des projets de voirie, de bâtiments communaux, d'aménagements paysagers ou pour la vérification de la conformité de travaux liés à des demandes de travaux ou de permis de construire.

Le clocher du village



Après avoir obstrué le passage pour empêcher les pigeons d'accéder au clocher (voir V&V n°32), nous avons fait modifier les circuits électriques afin d'éclairer les horloges du clocher aux mêmes horaires que ceux des éclairages publics (extinction à minuit), toujours dans le but de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel.

*Par un habitant suggérée,
Au mois de mars réalisée,
Du clocher la mise en beauté
Pour le quotidien enchanter
Tu ne peux encore admirer,
Par le couvre-feu empêché.
Mais quand liberté retrouvée,
Contemple, ô passant attardé,
Les heures de la nuit toutes illuminées.*

Urbanisme et aménagement

2020, un rythme des demandes d'auto-risation de construire soutenu malgré la crise sanitaire

La réalisation des logements qu'ils soient collectifs ou individuels résulte, dans le cas général, de décisions prises par les propriétaires de terrains constructibles. Toutefois, la nature, les caractéristiques et l'emplacement des projets sont encadrés par des règles d'urbanisme et répondent à des objectifs que se sont fixés les élus de la commune.

Limiter la consommation foncière

Ces objectifs visent notamment à une densification raisonnée du bâti en privilégiant deux zones de développement : le centre-bourg d'abord et le secteur des vignes secondairement. Assurer une croissance maîtrisée de Villaz en limitant la consommation foncière est un enjeu que la commune s'efforce de contrôler via le travail permanent de la commission urbanisme et aménagement.

Pendant la durée de validité de son plan local d'urbanisme (2018-2030), Villaz ambitionne la réalisation d'une trentaine de logements par an. Pendant l'année 2020, si particulière au regard de la situation sanitaire, la commune a instruit des demandes en vue de la construction de 36 logements.

Un équilibre entre logements collectifs et individuels

Si la commission constate que le rythme des intentions de construire s'inscrit bien en quantité dans les objectifs visés, la répartition des logements à venir avec une prépondérance de logements individuels (60%) est un point de vigilance. En effet, la typologie des logements qui sont construits à Villaz doit être mieux équilibrée pour répondre aux besoins et situations des habitants, tout en respectant des objectifs de qualité de vie et d'environnement.

Avec les réflexions engagées par les élus pour l'aménagement du centre-village, la commune pourra à la fois peser sur la répartition entre logements collectifs et individuels et participer plus directement à la diversification de l'offre de logements.



Le Budget 2021 en chiffres

L'élaboration du Budget nécessite une concertation importante entre les élus, au sein de chaque commission, afin de refléter le projet de mandat et de prioriser les actions à mener chaque année. La commission Finances, administration générale et vie économique est en charge de son élaboration en coordination avec les différentes commissions. La préparation budgétaire commence au mois de novembre jusqu'à sa présentation au vote du Conseil Municipal du mois de mars de l'année suivante.

UN SOLDE D'EXERCICE 2020 EXCÉDENTAIRE

La commune de Villaz bénéficie historiquement d'une trésorerie excédentaire. Son excédent sur le dernier exercice (budget 2021 par rapport à 2020) est de 646 425 €. Ce qui correspond approximativement au fonds de roulement nécessaire à la commune.

Concernant l'investissement, le solde est lui aussi excédentaire : 356 455 € (budget 2021 par rapport à 2020) mais en baisse de 52 % par rapport à l'exercice précédent (budget 2020 par rapport à 2019).

Néanmoins, la commune de Villaz a accumulé ces dernières années un solde cumulé de fonctionnement qui atteint les 2,044 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Bien que la commune bénéficie d'un solde excédentaire en fonctionnement, celui-ci sert à financer au 2/3 les investissements de la commune. En effet, 2,006 millions d'euros sont transférés de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour équilibrer les dépenses. La capacité d'investissement de la commune repose pour les 2/3 sur ses excédents et sur une gestion prudente des dépenses mise en œuvre par les précédentes équipes municipales. Cette capacité d'investissement est par conséquent fortement dépendante du solde d'exécution pour mener à bien les projets et entretenir les équipements existants.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le budget doit être équilibré en dépenses et recettes. Il se répartit en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

4,787 M€ montant des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune pour 2021

43 % des recettes de fonctionnement sont liées au solde excédentaire de la commune

2,916 M€ montant des recettes et dépenses d'investissement de la commune pour 2021

Pour 2021, la section de fonctionnement s'établit à 4,787 M€, incluant le solde d'exercice excédentaire de la commune (2,044 M€). Le budget est donc en hausse de 728 330 € (+17,9 % de recettes et dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2021).

La section d'investissement s'établit quant à elle à 2,916 M€. Le niveau de dépenses et recettes est en baisse de 2,5 % par rapport à 2020.

La commune est particulièrement vigilante à assurer une bonne gestion des dépenses publiques et s'assure du respect des inscriptions budgétaires prévues pour l'exercice.

Les dépenses effectives de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) sont de 2,780 M€ pour 2021, contre 2,652 M€ au budget 2020.

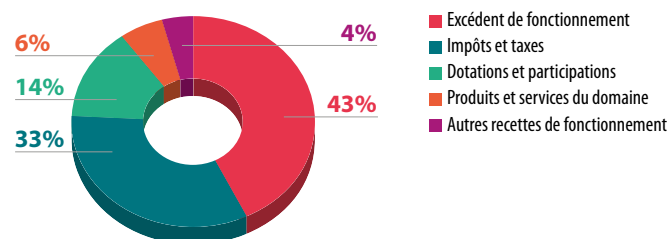
22 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel (salaires, formation des agents, cotisations, etc.), 25 % aux charges à caractère général (eau, énergie, combustible, entretien des

bâtiments, espaces verts et petites réparations de voiries, maintenance, nettoyage des locaux et fournitures d'entretien, etc.) et 5,8 % aux autres charges de gestion courante (subventions aux associations, Centre communal d'action social, Syane, indemnité des élus, etc.)

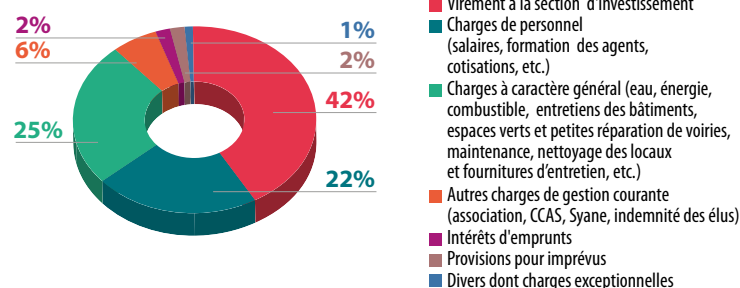
Les charges de personnel devraient augmenter de 3,8 % cette année. Cette hausse s'explique par l'arrivée d'un chargé de projet travaux et voirie, Laurent Rey, et d'un renfort au centre technique municipal, Eric Devouassoux mais également par la mise en œuvre d'un plan d'astreinte hivernale. En effet, la commune était en sous-effectif depuis le départ du Directeur des services techniques, il y a maintenant un an.

Répartition du budget de la commune par typologie de dépenses et de recettes

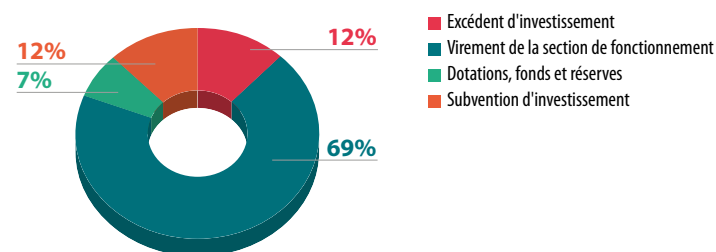
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



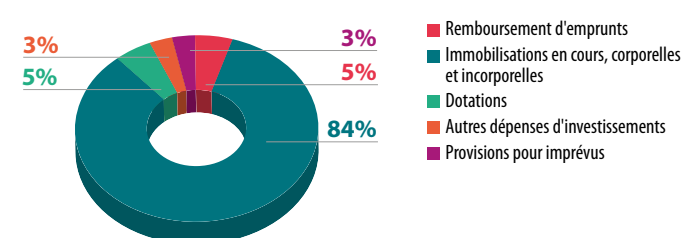
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Outre l'impact de la situation sanitaire, des investissements et travaux n'ont pas pu être engagés faute de moyens humains. La commune a choisi de réorienter les missions en accueillant une personne dédiée à la coordination des travaux et projets et de renforcer les services techniques pour garantir un niveau de service de qualité.

Les charges à caractère général augmentent de 7,8 %. Cette augmentation est liée en partie aux augmentations des coûts de combustibles et d'assurance. Une augmentation des dépenses de fournitures, de petits équipements et d'entretien (voiries, réseaux, matériel, etc.) a été budgétée. L'objectif est d'internaliser une partie des travaux de gestion courante pour éviter d'avoir recours à un prestataire et permettre ainsi de gagner en réactivité, d'optimiser les coûts et de réduire des interventions de prestataires coûteuses. L'épidémie de COVID a également augmenté les dépenses en matière de nettoyage et de fournitures.

Concernant les dépenses d'investissement prévues pour 2021, de nouveaux chantiers sont lancés, qui nécessitent de mener des études préalables : agrandissement de la cantine scolaire, déplacement et construction de nouveaux locaux pour la crèche, réflexion sur le réaménagement du centre-village, skatepark, parcours de santé et agrès de santé, diagnostic d'éclairage des bâtiments communaux et éclairage public avec le Syane, installation d'une vidéo-protection. Ces nouveaux chantiers viennent s'ajouter aux dépenses d'entretien des équipements existants (cimetière, centre technique, crèche, église, bibliothèque, etc.) et d'acquisition de mobiliers (bibliothèque, salle intergénérationnelle, etc.) ainsi qu'aux investissements en matière de voirie communale (trottoirs, voiries, sécurisation des abords du groupe scolaire et zones à risque, ralentisseurs, etc.).

QUELLES RECETTES POUR FINANCER LES BESOINS DE LA COMMUNE ?

Les dotations diminuent. La commune bénéficie d'un solde excédentaire qui lui permet de maintenir un niveau de dépenses et donc un niveau de services à la population stable. Cet excédent représente 47 % des recettes de fonctionnement. Si l'on regarde attentivement les recettes de fonctionnement, rares sont les inscriptions qui évoluent à la hausse pour permettre à la commune d'investir. Si l'on fait abstraction de l'excédent de fonctionnement, les recettes de fonctionnement devraient progresser de 3 % sur 2021, soit de 71 904 €, en intégrant une hausse de la fiscalité locale. A l'inverse les recettes d'investissement sont quant à elles en baisse de 3 %, soit 75 033 €.

La commune réalise un travail important d'optimisation de ces recettes notamment en sollicitant des subventions pour concourir au financement des projets et investissements qu'elle met en œuvre. En 2021, ces subventions devraient atteindre 337 817 € soit 11,5 % des dépenses d'investissements.

La suppression par le gouvernement de la taxe d'habitation entraîne une perte de ressources pour la commune qui ne bénéficie plus de recettes fiscales liées aux nouveaux arrivants. Cette suppression a néanmoins donné lieu à une compensation financière : la commune va percevoir à partir de 2021 le montant de la taxe foncière bâti que percevait le département, dont le taux est de 12,03 %. Ce montant devrait être proche de celui perçu auparavant pour la taxe d'habitation et donc maintenir un niveau de ressources constant mais qui sera probablement non progressif.

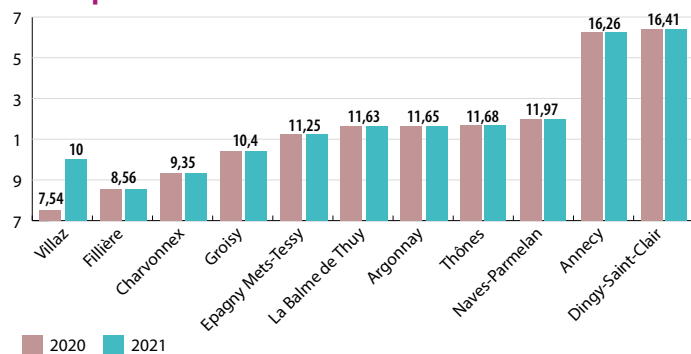
UNE ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE NÉCESSAIRE POUR GARANTIR LE MÊME NIVEAU DE SERVICES AUX HABITANTS ET RÉALISER DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Afin de conserver un même niveau de service à la population et permettre à la commune de réaliser les projets sur lesquels elle s'est engagée, mais également d'entretenir les équipements existants, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le pourcentage de la taxe foncière bâti communale à 10%. Le taux de taxe foncière bâti était auparavant de 7,54 % et n'avait pas été réévalué depuis 2009. Les communes voisines de la nôtre sont pour la plupart à des taux supérieurs à 10 %. Au niveau national, le taux de taxe foncière bâti moyen des communes de la même taille que Villaz était de 18,85 % en 2019 (source : DDFIP). Ce rattrapage permettra une augmentation de 2% des recettes de fonctionnement de la commune et de 1,25 % du budget total de la commune. Cette hausse devrait générer 96 112 € de recettes supplémentaires pour un coût moyen de 74 € par ménage fiscal par an. La base imposable quant à elle ne change pas. Elle reste à une moyenne de 1 081 € par habitant, ce qui est bien inférieur à la moyenne des communes de taille similaire, qui atteint 1 240 € par habitant.

Taux d'imposition de la commune

TAXE HABITATION	7,98
TAXE FONCIERE BATI COMMUNALE	10,00
TAXE FONCIERE BATI DEPARTEMENTALE	12,05
TAXE FONCIERE NON BATI	48,42

Taux de taxe foncière bâti de Villaz et des communes limitrophes



UN ENDETTEMENT RAISONNABLE

La commune de Villaz est raisonnablement endettée, avec trois emprunts qui courent jusqu'en 2031 pour deux d'entre eux et 2037 pour le dernier. Ces emprunts ont été souscrits pour la construction de l'école maternelle et la rénovation des équipements scolaires, en 2008 et 2009, et pour la construction de la maison médicale en 2015. Ces emprunts représentent 139 588 € d'annuités d'emprunts et 74 207 € d'intérêts d'emprunts cumulés.



A.S.P. VILLAZ :

Club de foot amateur depuis 1967 : les femmes et les hommes à l'honneur !

Le football est très populaire mais c'est aussi un sport très clivant, parfois même mal aimé. Mais finalement, quand on parle des associations culturelles, caritatives ou sportives, toutes ces associations ont un trait commun : leurs bénévoles. Des personnes qui font le choix de consacrer un peu de leur temps libre à un projet qui leur tient à cœur et contribuent à la vie de la population d'un village.

Dans ce numéro, nous vous proposons de replonger dans l'histoire du club. Nous ne serons forcément pas exhaustifs, mais considérons cet article comme un résumé introductif aux futurs portraits qui seront présentés sur notre prochain site Internet. Nous souhaitons avant tout rendre hommage à tous ceux qui ont fait l'ASP Villaz : ce sont des présidents, des dirigeants, des anciens joueurs, des éducateurs, des familles, qui ont donné de leur temps bénévolement au service de notre club pour le rayonnement du village.

CES HOMMES ET CES FEMMES BATISSEURS DEPUIS 1967

L'histoire de l'ASP commence en 1967, avec l'initiative de quelques jeunes passionnés du ballon rond qui sollicitent "Dédé" André Terrier pour les aider à créer un club de foot. Et c'est là que tout commence ! Sous l'impulsion de "Dédé" Terrier, celle de Paul Habran (2^e Président), Emile Bahler (1^{er} président), Robert Blattes, Alain Métral, l'ASP voit le jour le 10 février 1967. A l'époque on disait déjà « l'ASP c'est une histoire de famille, de



En haut, de gauche à droite : Robert Blattes, Alain Métral, André Terrier

En bas, de gauche à droite : Emile Bahler et Paul Habran

copains » : Les Métral, Les Martinod, Les Deronzier...

On le sait pour jouer au foot, il faut des joueurs, un ballon... mais aussi un terrain ! Et oui le terrain dans tout cela, c'était au chef-lieu ? Absolument pas ! Avant, le stade se situait près de la scierie de Xavier Martinod, puis à côté du lavoir chez les Contat. On raconte même que c'est dans ce lavoir que les maillots étaient soigneusement lavés par Lucienne, l'épouse de "Dédé".

Mais revenons à l'histoire : en 1974, c'est Alain Métral qui prend la présidence, il est plus connu sous le nom de "Mimi". 32 ans au service du club, où il a occupé plusieurs fonctions. Un véritable amoureux du club qu'il connaît par cœur ! Quand on demande à Christiane (son épouse) et lui-même quelques souvenirs : « les bals pour récolter des fonds,

pour acheter les équipements » « les 180 maillots lavés, repassés et soigneusement pliés par la "mémé" Métral à la Camélia ». Il se raconte qu'à cette période après les matchs, les joueurs se baignaient dans le bassin.

En 1995, c'est Robert Blattes qui reprend la présidence "au titre de dépannage" comme lui-même le dira. Une lourde responsabilité après "Mimi", qu'il assume au service des jeunes du village.

En 1999, le club prend une autre dimension avec l'arrivée de Joseph Peron. Chef d'entreprise reconnu, homme de caractère, il apporte une nouvelle structuration au club avec notamment des réalisations majeures : création d'un poste emploi jeune et recrutement de Mathieu Duport Rosand en 2002, construction du terrain synthétique en 2005 (qui a donné lieu à une visite à Clairefontaine !), le développement du sponsoring, le 5^e tour de coupe de France. Il est épaulé par Daniel "Dan" Mouthon et une équipe de choc, sans oublier Jocelyne Peron, élément clé du dispositif et de l'intendance : tout le monde parle encore de son impact et de ses fameuses lasagnes faites maison pour toutes les équipes.

En 2005, la présidence est reprise par Denis Allard, en duo avec Jean-Louis Mandray, puis avec Roger Déronzier, épaulé par un nouveau comité et un staff étoffé. Ils connaissent parfaitement le club et ont pour objectifs de poursuivre les actions engagées, de mettre en place un projet éducatif et sportif (obtention du label foot en 2006 par les instances, véritable gage de qualité). Ils engagent des premières réflexions sur le renouveau des vestiaires. C'est aussi cette année que l'équipe sénior accède à la promotion d'aujourd'hui, une première ! Denis Allard est aux commandes, une première ! Denis Allard est aujourd'hui président du District Football Haute-Savoie Pays de Gex ! Une fierté pour les Villazoises que nous sommes !

En 2007, c'est "Dédé" André Déronzier qui prend les commandes. Historique du club, avec son comité, il poursuivra les actions engagées et sera le dernier président issu de l'ère des pionniers.

En 2011, arrivée de Dan Oliveira, chef d'entreprise. Avec son équipe, notamment Stéphane Chariot, Jonathan Béviillard, Yvonnick Béviillard, Sébastien Berg, Christophe Cochin, il pose les bases d'une nouvelle organisation au sein du club. Pendant 5 années, il oeuvre en particulier à un projet d'envergure : la nouvelle salle du Varday. C'est aussi à cette période que l'ASP possède une des top équipes féminines de la région !

En 2016, c'est un nouveau duo de présidents



En haut de gauche à droite : Joseph Perron, Georges Malagola, Alain Métral, Guy Perillat, Benoit Délétraz, Roger Déronzier, Denis Allard. En bas de gauche à droite : Guy Métral, Gérard Métral, André Périllat, Alain Métral, Denis Métral, Daniel Mouthon



En haut de gauche à droite : Christiane Bahler, Fronie Reb, Jocelyne Peron, Arlette Chedal Anglay, Margerit, Monique Tardivel, Guilaine Reb, Nathalie Perrillat Amédée, Christiane Velluz
En bas de gauche à droite : Céline Metral, Marlene Baud, Delphine Tardivel, Anais velluz, Angélique Deronzier, Amandine Deronzier, Sandra Peron, Leslie Velluz, Laurie Metral, Aurelie Chedal Anglay, Aurore Metral



En haut de gauche à droite : Julien Roquet, Mickael Tissot, Florent Basset, Clément Jossierand, Jonathan Bévillard, Eric Chatel - En bas de gauche à droite : Damien Gerlier, Jérémy Mandray, Lionel Dunand Chatellet, François-Georges Rey, Alexandre Perrillat



De bas droit vers haut gauche : Christelle Juanico, Ayvaz CEYHAN, Marie CORNUT, Jérémie LAVOREL, Sébastien TRIENBACH, Cédric CHAMOT, Emeric CHAPPELIZ, Jean-Marc EKLOU, Jérôme BAILLARD, Yannick METRAL, Yanis Ben Chami, Christophe Cochin, Pierre Mathieu Wagenaar, Robin CHAMBET, Christophe RAVEL, Mathieu Duport Rosand, Yoann FUSARO Cyril CLOU

Stéphane Chariot - Jonathan Bévillard. Ils se qualifient de "passionnés du club" passant de joueurs à dirigeants, ils poursuivent les actions engagées et sont à l'initiative de la nouvelle identité du club : le nouveau logo du club, ce sont eux !

En 2018, c'est un autre membre historique du club qui accède à la fonction de Président : Yvonnick Bévillard. Il est plus connu sous le nom de "Vivi", l'homme de terrain. Respectivement co-président avec Sébastien Berg, puis Cedric Chamot, il s'est attaché avec Dan Mouthon à stabiliser le club. Vivi a occupé plusieurs postes au sein du club, ce qui lui a donné une capacité à gérer de l'intendance, de l'événementiel, du sponsoring et du sportif.

Il n'est pas président mais il a travaillé avec plusieurs présidents ! C'est le premier salarié du club : Mathieu, l'incontournable du club. Il a tellement de souvenirs, notamment ces sorties nocturnes avec Joseph Peron dans la fameuse 205 pour poser des pancartes et agrafes pour promouvoir le bal d'Aviernoz. Nous n'avons forcément pas cité tout le monde car il y a eu de nombreux travailleurs de l'ombre, sans qui tout le club n'aurait jamais pu continuer sa route : Patrice Francioli, Maurice Lyonnet, Claude dall'Aglio, Ben Aznaoui, Gérard métral, Fabien Migeon, Georges Caldérini, Christophe Ravel, Yannick Métral, Christine Pellarin, Maxime Allard, Jérôme Baillard... et tous les autres que nous remercions ! Tout cela a également été rendu possible grâce à l'appui des maires successifs et leurs équipes, le district, le département, les sponsors, les artisans qui ont participé aux développements des infrastructures et équipements du club.

2020- UNE NOUVELLE EQUIPE

Une modernisation engagée, un nouveau projet sportif : cap sur la jeunesse, les féminines, le renouveau sénior, la transformation digitale du club, la collaboration avec les instances et les autres associations du village !

« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va » - Otto von Bismarck.



C'est la philosophie adoptée par le nouveau président Jean-Marc Eklou et son équipe pour écrire une nouvelle page de l'histoire du club.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous donnons rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle saison pleine de foot, de convivialité et de surprises.

Président.aspvillaz@gmail.com

secretariat.aspvillaz@gmail.com

Mathieu : 06 62 41 26 06

mathieu.aspvillaz@gmail.com

Nous suivre : site aspv.footeo.com

Facebook et Instagram

SPÉCIAL ASSOCIATIONS



LATITUDE EXPRESSION, LE THÉÂTRE DE L'ÉNERGIE

Nous voici dans la dernière ligne droite de l'année : la préparation des spectacles. Nous en présenterons au moins 3 en juin. Où ? Quand ? Les informations vont arriver.

Les spectacles sont créés selon notre démarche théâtrale spécifique, basée sur le développement de la créativité. Dans les différents groupes, les participants jouent, improvisent des histoires, mettent en scène des personnages, aidés, sollicités par nos propositions. Par un va-et-vient entre improvisation, écriture, mise en scène, observation, l'expression s'affine, les personnages s'affirment, la mise en scène se précise. Le produit fini est une expression, selon les règles du théâtre, des préoccupations de chacun. Humoristique et poétique. Parfois philosophique et politique.

Une société humaine peut-elle exister sans créativité ?

Quand le sens fait défaut dans la société, ces ateliers d'expression sont la possibilité de rechercher son propre sens dans sa propre vie. Quand le lien social se déchire, créer avec les autres permet de retrouver et développer son humanité. Ce fut le but de la création de notre association, c'est ce que nous poursuivons aujourd'hui et plus que jamais, c'est notre avenir, la voie de notre futur. Le futur de notre voix.

Nous contacter :
latitude.expression@gmail.com



TENNIS CLUB VILLAZ

Vous êtes nombreux à avoir retrouvé les terrains dès l'arrivée du printemps !

Le comité et l'équipe enseignante (Romina et Benjamin) ont tout mis en œuvre pour assurer un maximum de cours malgré le couvre-feu, merci à eux.

Les stages du printemps auront encore une fois été un succès pour la plus grande joie des enfants et des parents !

Les événements à retenir :

28 mai au 13 juin : le club organise un tournoi NC-3ème série si les conditions sanitaires le permettent.

Juillet : stages enfants (journées complètes ou demi-journées) et adultes (en soirée). Les tarifs et les dates seront communiqués par Benjamin, organisateur des stages.

N'oubliez pas que vous pouvez aussi vous inscrire pour la période d'été, les tarifs sont dégressifs et sont affichés sur notre site Internet : www.tennis.villaz.fr

Portez-vous bien et on se retrouve sur les courts !

Contact : tennis.villaz@gmail.com - Facebook : www.facebook.com/tcvillaz

V&V : Comment allez-vous ?

Le bureau et les bénévoles sont restés motivés et réactifs à chaque annonce gouvernementale afin de permettre au club de maintenir une activité maximale à chaque période.

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Les membres font preuve de patience et de souplesse, ils s'adaptent aux changements successifs de mesures sanitaires et ont retrouvé les terrains avec joie à l'arrivée du printemps. Un grand merci à eux !

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

Cette expérience a permis à un jeune bureau de se connaître et de se souder plus rapidement. Cela nous a aussi obligés à nous moderniser en digitalisant un certain nombre de services. Ainsi, inscriptions et règlements de cotisation se font directement en ligne depuis notre site web, "sans contact".

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Nous remercions les membres du club ainsi que la mairie pour leur soutien tout au long de la crise. Cela permet d'envisager un avenir serein pour le club qui, malgré la situation, est en croissance.



DANSE ET CULTURE

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Privés de deux spectacles de fin d'année et touchés par la perte d'un membre du bureau, l'association, le professeur ainsi que les élèves ont été bien chahutés pendant cette crise sanitaire qui dure... Mais, l'énergie des enfants et des parents nous a donné la force nécessaire pour tout mettre en œuvre afin de garder un contact, un lien dans la joie et la bonne humeur !

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

Nous avons eu à cœur de garder le contact avec les élèves en proposant, lors du 1^{er} confinement, des fiches de travail "mon cours de danse à la maison" pour les différents niveaux afin que chacun puisse continuer à apprendre et s'amuser en famille.

Lors du 2^e confinement, nous avons mis en place les cours en visio afin de préserver le côté interactif d'un cours de danse. Même si la mise en place ne fut pas simple, cela a été apprécié. Après une vingtaine de cours virtuels, l'essoufflement de tous s'est fait sentir, c'est malheureusement bien normal !

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Les cours seront donnés jusqu'à la fin du mois de juin et nous souhaitons vivement revoir nos élèves afin de sortir des écrans et clôturer cette année avec un peu de chaleur humaine. Quoiqu'il en soit, les cours seront maintenus en visio pour les plus courageux.

Par ailleurs, pour des raisons personnelles, notre professeur ne poursuivra pas les cours l'année prochaine. L'avenir de l'association étant incertain, elle ne proposera pas d'activité à la rentrée.

Vous voulez mieux nous connaître, consultez notre site : adc-danse-villaz.clubeo.com



ECHO DU PARMELAN

C'est nouveau à Villaz ! Envie de jouer d'un instrument à vent ou percussion ? L'École de Musique Echo du Parmelan (EMEP) vous propose de vous initier ou de vous perfectionner dès la rentrée de septembre à ces instruments : trompette, cor, trombone, tuba, saxophone, percussions.

Une pédagogie innovante basée sur les pratiques collectives vous sera proposée avec au programme : musique festive au sein de différents ensembles.

Que vous soyez débutants ou confirmés, enfants à partir de 6 ans ou adultes, non-musiciens ou musiciens, nous saurons adapter nos cours pour vous accueillir. Si vous souhaitez essayer dès maintenant, contactez-nous afin d'établir les bons protocoles sanitaires. Les préinscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2021 sont déjà ouvertes !

V&V : Comment allez-vous ?

Pour l'instant, notre bureau reste motivé et prêt à faire des choses.

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Malgré les arrêts puis reprises successives, nous avons pris différents cours d'instruments personnalisés à domicile avant le dernier confinement. Ceci pour apprendre des nouveaux morceaux et des nouveaux instruments.

Nous sommes peu nombreux à avoir fait cette démarche, environ 30% de l'effectif, mais nous espérons redynamiser l'ensemble rapidement...

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Nous mettons en place notre école de musique pour anticiper au maximum la rentrée scolaire 2021-2022... Mais nous nous attendons à perdre des membres...

Contact : Pascale Giraudon-Choppy

Tél : 06 61 06 35 62

Email : emep.villaz@gmail.com

Page Facebook : EMEP.Villaz74

CLUB DES SENIORS

L'association compte à ce jour 96 adhérents.

L'état de santé des membres est à peu près satisfaisant au vu de la situation dans laquelle nous vivons. Tout le monde espère la reprise de nos rencontres hebdomadaires le plus vite possible, elles manquent beaucoup à certains d'entre nous. En espérant que cette grande coupure n'occasionne pas le désistement de certains. Le bureau s'inquiète !

Peut-être le questionnaire envoyé par le CCAS (aux plus de 60 ans) donnera-t-il un peu d'élan pour les personnes qui n'avaient pas connaissance de notre club ?

Suite au vieillissement des adhérents, il est difficile d'envisager les activités que nous faisons auparavant : sorties d'une semaine ou d'une journée, spectacles, marche pour les plus alertes... Pour relancer les activités, nous espérons l'arrivée de nouveaux membres qui feraient perdurer l'association.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou non motorisées, le bureau souhaiterait la disponibilité d'un agent pour le transport jusqu'à la salle le jeudi à 14h. Pour le retour nous pourrions nous organiser.

A ce jour, nous n'avons pas encore fait d'assemblée générale.



LE FJEP A BESOIN D'AIDE !

Le foyer étant géré par des bénévoles et plusieurs personnes ayant annoncé leur

départ, nous avons besoin de renfort.

A défaut de renforts suffisants, le FJEP pourrait cesser son activité !

Si vous êtes intéressé pour aider au fonctionnement, à l'organisation des activités et événements, participer aux actions, échanger... ; ou si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez nous contacter dès maintenant. Nous inviterons les personnes intéressées à assister aux prochains conseils d'administration.

Notre credo : chacun donne le temps qu'il peut !

THEÂTRE

Nous recherchons pour la rentrée prochaine un intervenant pour le théâtre/cours enfant. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter dès à présent.

Nous vous avons annoncé un rendez-vous en juin 2021 pour fêter nos 50 ans et "refaire vivre notre village".

Au regard de la situation sanitaire actuelle, le FJEP a décidé de reporter cet événement au mois de juin 2022.

Pour toutes questions ou informations :

fjepcomact@gmail.com



APE, renouveler l'équipe pour

poursuivre le soutien à l'école

Voici une année scolaire bien particulière qui touche à sa fin ! Soulagement qu'elle se termine ou déception de ne pas avoir pu en profiter ; quelle que soit l'émotion qui prédomine, cette année n'aura laissé personne indifférent.

Pour l'APE, elle a surtout été le signe d'une baisse d'activité significative. Ces dernières années, l'APE a donné en moyenne 13 000 euros par an à l'école. Sans cette somme, plusieurs projets ne pourraient pas voir le jour car ils ne sont pas subventionnés par un autre biais.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait qu'il nous faut renouveler les membres de l'APE et que, sans cela, l'association risque de disparaître : nous avons plus que jamais besoin de vous !

Posez-nous des questions si vous souhaitez en savoir plus (apevillaz@gmail.com)
Rejoignez-nous dès maintenant !

V&V : Comment allez-vous ?

L'association n'a pu d'organiser d'événements et cela a eu plusieurs conséquences : moins de visibilité auprès des parents, baisse des fonds récoltés et donc reversés à l'école, motivation en berne de l'équipe de l'association.

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Il existe aujourd'hui une grande lassitude, liée au contexte sanitaire et au fait d'être moins nombreux pour s'impliquer dans l'association.

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

L'année 2020-2021 aura été marquée par une solidarité exceptionnelle des commerçants locaux qui n'ont pas hésité à mener des opérations pour l'APE, en particulier Joris Vervin du Fournil de Villaz. Certains habitants ont également organisé une quête pendant la cérémonie civile de leur mariage et reversé la somme récoltée à l'APE.

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Si l'on n'assiste pas à une prise de conscience de la part des parents d'ici la fin d'année scolaire, nous ne pourrions pas renouveler le bureau et les membres de l'association, ce qui pourrait entraîner la disparition de l'APE sur une année au moins.



Les chiens visiteurs de Caresses et Boules de Poils rendent visite chaque mois dans des EHPAD du bassin annécien. La parole est à Preston, labrador noir de 2 ans, accompagné de Nathy lors d'une visite :

« Robert, un gentil monsieur en chaise roulante, aveugle, m'a caressé de partout. Il voulait tout savoir de moi. Nathy lui a tout dit, comment j'étais, ma couleur, etc. Il m'a caressé les oreilles (hum, trop bon) je me suis mis debout, assis, couché, j'étais super bien à côté de lui. Robert m'a raconté qu'il avait eu une chienne : Diane, qu'il adorait. Il était très ému, alors moi je lui ai fait des bisous sur les mains pour qu'il ait le sourire à nouveau. On a promis à Robert qu'on reviendrait ! »

V&V : Comment allez-vous ?

Nous avons arrêté notre activité au 1er mars 2020. Puis, avec l'accord des directions ou des médecins-coordonateurs des établissements, nous avons repris quelques visites de septembre jusqu'à mi-octobre 2020.

Par ailleurs, nous avons dû annuler par plusieurs fois le stage de validation des nouveaux. Heureusement, ils restent motivés et nous relancent régulièrement pour connaître la prochaine date !

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Les bénévoles (et leurs chiens ! et c'est sérieux !) se sont sentis frustrés de ne pouvoir retrouver tous nos anciens pour leur apporter le plaisir partagé chaque mois grâce à leurs boules de poils. Cocher sur son agenda la visite qu'on espère possible, puis la voir annulée en dernière minute, ne fut pas facile, non seulement pour les bénévoles, mais aussi pour les animateurs qui nous reçoivent, et je n'imaginais pas pour nos anciens !

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

Le contact est resté présent, grâce aux mails et au téléphone. Quelques-uns ne donnent plus de nouvelles, ayant sans doute, après tout ce temps, organisé leur vie sans CBP. Nous espérons simplement qu'ils reviendront vers l'association plus tard.

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Nous n'avons pas eu de grosses dépenses. Pour 2021, n'ayant pas pu honorer les visites payées par les établissements pour 2020, nous aurons moins de recettes. Grâce au vaccin, notre association reprendra bientôt son activité avec le même entrain qu'elle avait lors de sa création en 2019.

LES RENARDEAUX

Comment traduire par des mots, la joie et l'expérience au quotidien de ce qui se passe dans les murs des renardeaux ?

Tout d'abord, un carnaval pas comme les autres, balade tous ensemble dans le village à la rencontre des sentiers, des primevères, du silence un peu imposé par la crise sanitaire. Nous avons bravé cet enfermement pour pointer nos nez chez les commerçants qui nous ont accueillis à bras ouverts avec de la joie dans les yeux. Les enfants ont toujours et encore droit aux sourires car ils ne sont pas cachés derrière le masque. Nous avons rempli le panier de provisions ... Moment suspendus ... Pour le goûter, Bernard a fait de ses petites mains des bugnes que les parents ont pu déguster dans la cour en fin de journée.



Contact : caressesetboulesdepoils.fr
sur notre page Facebook,
contact.cb74@gmail.com
Tél : 07 66 26 20 74



LA VOIX EN CHŒUR À CŒUR

Dès mars 2020, notre activité a été touchée de plein fouet car elle expose directement à la contagion virale. Chanter avec le port du masque est contraire à la bonne pratique de l'expression vocale. De même, chanter à travers un écran vidéo enlève tout sens à la mise en liens chaleureux qui unit les choristes depuis la création du groupe.

V&V : Comment allez-vous ?

Les séances de chant ont été suspendues mais les liens relationnels entre choristes sont maintenus par téléphone, mail ou visite individuelle. Le bureau a également maintenu les tâches administratives, la préparation et validation de l'assemblée générale, démarches nécessaires à la survie de notre association.

Le fait de ne plus se retrouver ensemble pour chanter a été vécu comme un grand vide d'autant plus dur à supporter pour les choristes les plus isolés, mais aussi pour les plus engagés dans la vie du groupe vocal.

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Cette expérience anxiogène nous fait poser des questions, des doutes sur la gestion de cette crise mondiale, des peurs du virus. Certains, vivant à Villaz, se sont sentis moins enfermés, par rapport à certaines personnes qui ont été confinées en immeuble en centre ville. D'autres ont vécu une expérience dépressive face au vide, l'isolement, la non-compréhension.

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

Très perplexe face à cette question, voici quelques remarques de certains : « *Je pense qu'on a pu se remettre en question et réfléchir à un autre mode de vie plus sobre, en reconnaissant nos besoins réels et essentiels* » ; « *J'apprends la patience et à relativiser* » ; « *Aucune positivité mais de la tristesse et surtout plus d'énergie pour entreprendre* ».

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Merci à Villaz & Vous de nous avoir donné l'occasion de réfléchir à l'essentiel pour la vie de notre association : La Voix en Chœur à Cœur n'a pas pu faire de demi-mesure et la pratique du chant manque à tous les choristes ainsi qu'à nos publics divers et variés, mais le désir et l'envie de reprendre notre activité sont présentes.

A la rentrée de septembre, nous l'espérons, nous serons très heureux de nous retrouver et nous saurons nous adapter pour retravailler nos voix "endormies".

Mon souci concerne davantage les montages de concerts. Les EPHAD, les centres de vacances, les restaurants où nous allions donner des concerts, ont, pour certains, beaucoup souffert de la situation COVID. Je ne sais pas s'ils auront les moyens de nous rouvrir leurs portes...

Renseignements : Mme Agnès Glorieux - Tél : 06 73 31 30 88

Mail : lavoixenchoeuracoeur@orange.fr - Association reconnue d'utilité publique



L'OUTIL EN MAIN - PAYS DE FILLIÈRE

Nous sommes 39 bénévoles dont 31 de métiers, détenteurs d'un savoir-faire manuel, des passionnés, principalement retraités.

Nous accueillons les jeunes dans de vrais ateliers avec de vrais outils le mercredi de 14h15 à 16h30, et toutes les compétences sont les bienvenues.

Dans notre association, nous représentons une quinzaine de métiers différents : liés au bâtiment, textile et cuir, métiers de bouche, arts créatifs... Un constat depuis la création il y a plus de 25 ans, 40 % des enfants exercent un des métiers qu'ils ont pu découvrir avec l'un d'entre nous.

Avis aux élus, aux entreprises, mécénat

Nous recherchons un espace ou local mis à disposition pour accueillir plusieurs ateliers, renforcer les relations entre bénévoles, mieux nous identifier sur le territoire. Un espace pour un atelier jardinage serait le Graal !

L'Union Nationale Outil en Main France est habilitée à recevoir le «solde» de la Taxe d'Apprentissage versé directement par les entreprises.

V&V : Comment allez-vous, vous, le bureau, l'association ?

Nous allons tous bien, nous avons eu plusieurs cas de personnes atteintes de la COVID, dont la présidente en novembre 2020. Mais aucune issue grave n'est à déplorer.

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

Malgré l'arrêt de notre activité tous restent, dans l'ensemble, positifs et n'ont aucune peur pour la majorité d'entre eux. Nous attendons surtout la reprise d'activité, de retrouver du lien social entre bénévoles et avec les enfants.

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

L'entraide entre bénévoles. La volonté de continuer et de se projeter dans le futur en préparant, pour certains, des réalisations à présenter ultérieurement aux enfants. La communication par mail et par téléphone en interne a bien fonctionné, la page Facebook de l'association n'en est qu'aux balbutiements.

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

Selon les conditions sanitaires, nous envisageons de préparer la mise en place de nos ateliers dans un moment d'échanges, et faire l'AG 2019/2020 que nous n'avons pas pu organiser.



MARCHE EN FILLIÈRE

V&V : Comment allez-vous ?

Nous allons bien ... jusqu'à maintenant, malgré une activité réduite de l'Association.

V&V : Quels sont les sentiments, les ressentis de vos membres/bénévoles face à cette année passée ?

L'assitude devant la durée des consignes sanitaires mais bon espoir pour la suite !

V&V : Quelles sont les expériences positives que vous tirez de cette situation ?

Les liens entre les adhérents se sont renforcés au cours des activités, nécessairement réduites en ce moment.

V&V : Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

On espère reprendre un fonctionnement plus classique, si la situation sanitaire redevient normale. Sinon ???

Un marché hebdomadaire à Villaz ?

Afin de consolider l'offre de services à destination des habitants et de créer du lien social, la commission Finances, Administration Générale et Vie Economique réfléchit actuellement à la mise en place d'un marché hebdomadaire à l'instar des communes d'Argonay ou de Fillière. Un groupe de travail dédié à cette thématique a été constitué.

Une concertation citoyenne en amont

Parce qu'il semblait nécessaire de consulter la population, et donc les clients potentiels, sur ce sujet, un questionnaire a été élaboré pour connaître vos habitudes, vos besoins et vous permettre de donner votre avis sur la mise en place d'un marché : le lieu, le jour et les produits que vous souhaiteriez trouver. Celui-ci est accessible depuis le site de la commune villaz.fr ou directement en scannant ce QR code :



Pour les habitants qui ne peuvent remplir ce questionnaire en ligne, une version papier sera à disposition à l'accueil de la mairie. L'enquête est ouverte jusqu'à fin juin. Les résultats seront communiqués dans le prochain Villaz & Vous.



Un processus concerté et structuré

Ce questionnaire est une première étape dans le cadre du processus de réflexion. La deuxième étape sera d'organiser une concertation entre les commerçants, artisans et producteurs de la commune pour échanger sur ce projet, alimenter la réflexion et créer des synergies avec eux. L'idée n'est pas de concurrencer l'existant mais plutôt de structurer l'offre, la promouvoir, la mettre en valeur et le cas échéant la compléter sur des activités manquantes. La troisième étape est la consultation obligatoire des organisations professionnelles concernées (notamment le syndicat des marchés non sédentaires) pour connaître leurs avis et préconisations sur ce projet.

Ceux-ci ont un mois pour formaliser un avis sur le projet.

Dès lors que ces trois étapes indispensables à la réussite du projet auront été menées, les élus se positionneront sur la création ou non d'un marché hebdomadaire. Si tous les signaux sont au vert, alors il s'agira de proposer une délibération au Conseil Municipal pour créer un marché hebdomadaire et de rédiger un règlement de fonctionnement (nombre d'étals, localisation, jour et amplitude horaire, etc.) dudit marché.



La nouvelle billetterie de la SIBRA, partenaire de vos déplacements

Chacun a besoin de se déplacer ! C'est le rôle de la SIBRA de rendre les transports en commun accessibles au plus grand nombre, pour favoriser la mobilité douce et le développement durable du Grand Annecy.

A votre disposition : des lignes principales, des lignes complémentaires et de proximité, les transports scolaires, les Noctibus (lignes de soirées jusqu'à 1h) et les Dim'Bus (dimanches et jours fériés). Les bus sont équipés de filtres à particules ou norme Euro 6, afin de préserver au mieux notre air.

Dans un souci d'amélioration et de simplification, la billetterie pour accéder aux bus du réseau SIBRA vient d'être modifiée. En particulier, le Grand Annecy et la SIBRA déploient sur l'ensemble du réseau le système de billetterie Oûra porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les cartes Oûra sont utilisables dans les bus, cars et trains de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

UNE CARTE POUR REMPLACER LES TICKETS PAPIER



La carte Oûra permet le rechargement en ligne. Nominative, elle est valable 5 ans et coûte 5 €. Concrètement l'acquisition des titres de transport se fait désormais de l'une des façons suivantes :

- Titre à l'unité pouvant être acheté dans le bus, y compris les "Pass Air Pur" les jours de pics de pollution.
 - Recharge de 10 voyages :
 - Sur la carte Oûra ;
 - Sur un ticket rechargeable pouvant être acheté et rechargé à l'espace SIBRA ou chez des dépositaires comme des buralistes (il n'y en a pas pour le moment à Villaz).
 - Abonnement mensuel, trimestriel ou annuel, sur la carte Oûra uniquement.
- Ces dispositions vont permettre de supprimer les tickets en papier qui finissent dans les poubelles... ou dans les rues. C'est simple, pratique, durable !



JE MONTE, JE VALIDE

Tous ces nouveaux titres de transports dits «sans contact» doivent être validés à chaque montée dans le bus, y compris lors des correspondances. C'est donc un nouveau réflexe à adopter pour tous les déplacements en transports en commun.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site web de la SIBRA et notamment la page consacrée à la billetterie : <https://www.sibra.fr/la-sibra-passe-en-billetique>

LES BONS RÉFLEXES.

Pour être toujours au courant et profiter pleinement de l'offre de la SIBRA, quels sont les outils à ma disposition :

- Un numéro de téléphone : 04 50 10 04 04
- Un site Internet : www.sibra.fr
- Une application pour smartphone, avec géolocalisation, calcul d'itinéraires, horaires des bus en temps réel, usage combiné (bus + voiture + parcs relais gratuits ou parkings)

Sans oublier les horaires des lignes 81 et 82, qui desservent Villaz, sur le site Internet de la mairie !



Le projet de nouvelle crèche plus de places d'accueil et un lieu de partage

Comme nous vous l'avions présenté, notre municipalité travaille activement sur le projet de délocalisation de la crèche des Renardeaux dans un nouvel espace qui permettra d'accueillir plus d'enfants, en faisant passer les places totales multi-accueil et micro-crèche de 39 à 55. Cela va permettre de répondre à une forte demande des habitants en termes de garde d'enfants, mais également de pouvoir créer un lieu de partage entre professionnels de la petite enfance que sont les employés de la crèche et les assistantes maternelles.

En effet, l'objectif est de créer un espace dédié aux enfants mais également aux parents et professionnels pour favoriser les échanges et les retours d'expériences sur la petite enfance.

Cette crèche verrait le jour en rez-de-chaussée d'un immeuble de logement, dont l'implantation est programmée dans le secteur des Cruets (face au cimetière), sur un terrain appartenant à la commune.

Un montant de 1,8 millions a été mis au budget pour permettre de construire ce futur ensemble d'ici 2024. Un comité de

pilotage comprenant des élus, des experts petite-enfance et des représentants de parents a été constitué depuis plusieurs mois. Il travaille activement avec l'aide d'un professionnel afin d'établir un cahier des charges détaillé qui permettra d'enclencher la phase de consultation.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier qui représente un des gros projets de ce mandat.

Inscriptions Péri-scolaire et centre de loisirs

Fin mai, les familles ont reçu le nouveau livret d'informations avec toutes les modalités concernant l'accueil péri-scolaire (matin/soir) et le centre de loisirs (mercredis et vacances). A ce livret, était joint le nouveau dossier d'inscription pour 2021/2022.

Pour une inscription dès la rentrée : les familles ont tout le mois de juin pour remplir et apporter leur dossier d'inscription.

Pour toutes infos, surveillez vos boîtes mails et regarder régulièrement l'affichage devant nos locaux.

Retrouvez toutes les informations (dossier, livret...) sur le site : <http://www.fol74.org/villaz-enfance-jeunesse>



COVID-19 : Vaccination et prise de rendez-vous

Pour la vaccination contre la COVID-19, nous vous rappelons que vous avez la possibilité, pour les centres de vaccination, de prendre rendez-vous en vous connectant sur www.sante.fr et www.doctolib.fr.

Si vous n'y avez pas accès, appelez le 0800 009 110 pour être mis en relation avec un opérateur qui prendra rendez-vous pour vous. Et si vous êtes en difficultés, n'hésitez pas à joindre le secrétariat de mairie au 04 50 60 61 64.

Le rendez-vous pour le rappel sera pris lors de la 1^{ère} injection.



1^{er} juin au 31 août Plan canicule

Le Plan national canicule est activé automatiquement durant cette période chaque année et des actions de prévention et de gestion sont mises en place.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire auprès de la mairie en contactant le secrétariat au 04 50 60 61 64 pour faire part de votre situation. Un suivi téléphonique pourra alors vous être proposé.

Pendant cette période, si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Ne restez pas isolé

Travaux de jardin : pensez au bruit !

Les beaux jours sont de retour et, avec eux, la saison des travaux de jardin et de bricolage. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de veiller à limiter le bruit, au-delà de ce que préconise la réglementation actuelle. En effet, l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007, relatif aux bruits de voisinage, autorise l'emploi d'engins bruyants :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que le jardinage est un loisir, dont le voisinage n'a pas à subir les effets secondaires outre-mesure. La multiplication des utilisateurs et des outils (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, rotofil et souffleur de déchets végétaux) peut conduire à supporter du bruit pendant des journées entières.

De plus, les normes maximales de bruit pour les outils de jardinage, fixées par une directive européenne de 2006, vont jusqu'à 105 décibels (db) pour une tondeuse autoportée, alors que la norme antibruit adoptée en 2016 pour les véhicules automobiles est de 75db ! Attention à vos oreilles et à celles de vos voisins !!!

Quelques recommandations :

- Privilégiez les équipements manuels et électriques.
- Évitez le bruit des journées entières.
- Faites une pause à l'heure du déjeuner, même en semaine.
- Prévenez vos voisins à l'avance en cas de travaux particulièrement bruyants.

- Évaluez la pertinence de certains appareils : l'efficacité des souffleurs à feuilles mortes, par exemple, n'est pas avérée. Préférez-leur un râteau...
- Et soyons fous : quid de préserver le calme des matinées dominicales ?



Des travaux aux chiens...

L'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007, relatif aux bruits de voisinage, met également en garde contre les nuisances sonores liées aux animaux de compagnie. Les propriétaires de chiens, en particulier, sont tenus de prendre toutes mesures propres à dissuader les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

Le bruit n'est pas la seule problématique liée à la multiplication des animaux de compagnie. On sait que la voie publique n'est pas un crottodrome et qu'il est requis de ramasser les déjections. Ce qu'on sait moins, c'est que les crottes de chien dans les prés sont un vrai fléau pour les agriculteurs. En effet, laisser son chien faire ses besoins dans une prairie où paissent des vaches peut avoir de graves répercussions : la néosporose, maladie transmise via les déjections des chiens, provoque des avortements infectieux chez les bovins. Cinq avortements de ce type ont été recensés à Argonay ces derniers mois.

Trier ses déchets à bon escient

Les moloks sont là pour vous faciliter la vie et avoir une démarche responsable en triant vos déchets. Néanmoins, ils ne sont pas là pour servir de dépôt sauvage. Des déchetteries sont à votre disposition pour accueillir vos encombrants et déchets non recyclables. Les adresses et horaires sont disponibles sur le site de la mairie. Et s'il vous semble que l'objet que vous jetez peut intéresser quelqu'un d'autre, alors c'est dans les recycleries qu'il faut les déposer mais pas au pied des moloks.



À NOTER

PERMANENCE DES ÉLUS

Le Maire et ses adjoints reçoivent les habitants les vendredis soirs tous les 15 jours. Les rendez-vous doivent être pris en mairie au 04 50 60 61 64.

Dates des prochaines permanences :

Vendredi 28 mai à 18h
Vendredi 11 juin à 18h
Vendredi 25 juin à 18h
Vendredi 9 juillet à 18h
Vendredi 23 juillet à 18h
Vendredi 27 août à 18h
Vendredi 10 septembre à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h
Après-midi : lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30
Fermée le mercredi

Tél : 04 50 60 61 64
Courriel : contact@villaz.fr

Numéros d'urgence

- SAMU : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18
- Enfance maltraitée : 119
- Violences femmes info : 3919
- Association Espace Femmes : 04 50 97 61 90
- Gendarmerie :
Groisy : 04 50 68 00 02
Annecy-le-Vieux : 04 50 23 02 23
- N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114



Newsletter

La Mairie met à votre disposition plusieurs canaux d'information : le panneau lumineux, le site Internet, le Villaz & Vous et la lettre électronique Villaz Actualités. Pour rester informé tout au long de l'année, pensez à vous inscrire à cette dernière. Pour cela, rendez-vous sur notre site Internet : www.villaz.fr/newsletter/ ou scannez le QR Code.

Dossier cantine

Nous informons les parents d'élèves déjà scolarisés et les nouveaux que le dossier cantine est à retourner au secrétariat de mairie pour le 9 juillet au plus tard.

Il devra être composé de :

- La fiche familiale de renseignements à télécharger sur le site Internet de la mairie (www.villaz.fr/education-jeunesse/periscolaire-et-restaurant/ ou : rubrique Jeunesse > Restaurant scolaire) ou à retirer au secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture,
- L'attestation récente de quotient familial (en l'absence, application du tarif le plus élevé).

Recensement citoyen

Chaque jeune doit, dans le mois qui suit ses 16 ans, se faire recenser à sa mairie de son domicile. Il(elle) doit se présenter au secrétariat de mairie muni(e) de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Nous invitons ceux et celles âgé(e)s de plus de 16 ans, n'ayant pas encore accompli cette obligation, à se rapprocher du secrétariat dans les plus brefs délais.



Elections

Les élections départementales et régionales ont lieu les 20 et 27 juin prochains.

Un double scrutin nécessite une adaptation de l'organisation et du déroulement des élections. En effet, cela implique de multiplier par 2 le matériel ainsi que les

bureaux de vote. Au vu de ces dispositions, il est impossible d'installer les 3 bureaux de vote dans la salle d'animation.

C'est pourquoi pour pallier cette contrainte, et afin de simplifier la démarche des électeurs, le Conseil Municipal a décidé d'installer les bureaux de vote N°1 et 3 dans la salle d'animation et le bureau de vote N°2 dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Cette délocalisation permet ainsi aux électeurs de se rendre en un seul et même endroit pour prendre part au vote des deux scrutins.

Parmi les autres dispositions mises en place par le Gouvernement, figure la préconisation, pour les personnes en charge de la tenue des bureaux de vote et/ou du dépouillement, d'être vaccinées ou testées dans les 48 heures précédant les scrutins.

(Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale, sous votre nom, prénom et adresse)

Don du sang



Avant de prendre rendez-vous, il vous est proposé de vérifier votre aptitude au don directement sur le site Internet : <https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>

RAPPEL : Pour le rendez-vous, munissez-vous de votre pièce d'identité (elle est désormais obligatoire) et d'un stylo pour remplir votre questionnaire.

Pensez également à vous hydrater tout au long de la journée.

La prochaine collecte de sang est prévue le jeudi 8 juillet 2021 de 16h30 à 19h30 à la salle d'animation, privilégiez la prise de rendez-vous sur resadon.fr.